



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT



Service Accueil  
International  
Étudiants - Chercheurs



**PREFECTURE DE L'HERAULT** Direction des migrations et de l'intégration (Bureau de l'admission au séjour)

## Attestation d'hébergement

L'attestation d'hébergement est à compléter si nécessaire par la personne :

- qui garantit l'hébergement de l'étudiant déposant une demande de titre de séjour,
- et qui devra par la suite en justifier

Merci à l'hébergeant d'écrire dans l'espace laissé libre, de façon **manuscrite**, et en l'ayant **complété** des renseignements demandés, la **totalité** du texte entre guillemets, puis **dater et signer** le document.

Merci d'utiliser de préférence l'attestation du dossier.

Je soussigné(e), (indiquer le lien de parenté éventuel) : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à : .....

Domicilié(e) : .....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné,

M. , Mme, Melle : .....

Né(e) le : .....à : .....

de nationalité : .....

Je suis informé(e) que je devrai fournir les pièces justificatives précises lors du renouvellement du titre de séjour de la personne que j'héberge.

À Montpellier, le.....

Signature

### ATTENTION :

l'article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et de 15 000€ d'amende, toute personne ayant établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. »